



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2011**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, P. BERQUET, Mme P. GISLE, M. B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, F. FORZANI, G. MORGUE, M. N. NICOLAS, Mmes S. GERMANICUS, G. TILMANN, M. A. ROBLIN

Absents excusés : M. Y. GOUNOT, pouvoir à M. E. DUPONT
M. E. NIVET, pouvoir à Mme F. FORZANI

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme S. GERMANICUS

1. – Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 26 avril 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 26 avril 2011

2. – Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 17 juin 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Mme G. MORGUE)

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 17 juin 2011

3. – Placement de fonds sur compte à terme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à placer 100 000 euros selon la réglementation en vigueur sur un compte à terme. **PRECISE** que ce placement sur compte à terme sera d'une durée de 12 mois à compter de la présente délibération, avec une rémunération suivant les taux officiellement transmis par le Ministère des Finances et applicables à compter du 21 septembre 2011, soit un taux nominal de 1,32% comme annexé ci-après. **ATTESTE** que l'origine des fonds placés fait suite à un emprunt contracté auprès de la Banque Populaire Val de France.

4. – Approbation du Contrat de Bassin « Yvette amont » (2011-2015)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE et S'ENGAGE sur l'ensemble du texte du document contractuel du « Contrat de Bassin de l'Yvette amont – Contrat Global pour l'Eau 2011-2015 » et, en particulier, sur l'article 7.4 « Engagement des maîtres d'ouvrage ». **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la commune, le document contractuel du « Contrat de Bassin de l'Yvette amont – Contrat Global pour l'Eau 2011-2015 » avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général de l'Essonne. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un « Contrat Eau » avec le Conseil Général des Yvelines afin d'obtenir les financements complémentaires.

5. – Attribution de la délégation de service public pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de se prononcer favorablement sur le choix de l'association IFAC 78 comme délégataire du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire et centre de loisirs sur le site du Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les Enfants des Quatre Saisons » ; **d'approuver** le contrat de délégation de service public ; **d'autoriser** le maire à signer ledit contrat.

6. – Désignation du représentant de la commune au sein du futur comité syndical du parc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE :

- M. Patrice PANNETIER comme délégué titulaire
- M. Bernard LERISSON comme délégué suppléant

7. – Création d'emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 Abstention : M. D. DUMOULIN)

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 22 heures 30 hebdomadaires. **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

8. – Création d'emploi rédacteur chef

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la création d'un emploi de rédacteur chef permanent à temps complet. **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

9. – Subvention à la crèche associative Les Nobletins de Toussus le Noble

ATTRIBUE une subvention de 30 000€ à l'Association « Les Nobletins » de Toussus le Noble. **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 62-28 du budget primitif 2011 de la Commune

10. – Avis sur le projet de plan stratégique régional de santé (PSRS)

PREND ACTE du projet de plan stratégique régional de santé. **EMET un avis réservé** sur ce projet.

11. – Demande de subvention au Parc Naturel Régional pour la restauration de la grille et du mur de l'entrée nord-est du domaine d'Ors et l'aménagement et la signalétique des sentiers

DECIDE la réalisation du projet de restauration de la grille et du mur de l'entrée nord-est du domaine d'ors dont les travaux s'élèvent à 14 200 € HT. **SOLLICITE** du Parc Naturel Régional de Haute Vallée de Chevreuse la subvention s'y rapportant soit 9 940€ HT.

PREND ACTE que le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse subventionne à 100% le projet d'aménagement et la signalétique des sentiers. **DIT** que les travaux se feront en coordination avec le Parc Naturel Régional de Haute Vallée de Chevreuse. **DIT** que les travaux seront inscrits au budget de l'exercice

La séance est levée à 21 h50.

La parole est donnée au public.

Le Maire,

Patrice PANNETIER